



Arnaquée par la poste mobile

Par **kadrou**, le **14/01/2013** à **19:13**

bonjour à tous

le 10/12/2012, j'ai signé un contrat pour l'achat d'un mobile avec la poste. mon mari a choisi un forfait d'1h au prix de 17.80€ par mois bloqué.

la vendeuse nous a précisé qu'il n'y aura pas de surtaxe sur les communications pour l'étranger puisque mon mari voulait ce forfait pour appeler sa famille en syrie.

et comme on voulait garder le même numéro elle a fait le nécessaire devant nous par contre on aura la ligne que 3 jours après, on est rentré content.

le vendredi 14 décembre le soir on a eu la ligne, le lendemain mon mari a appelé la libye et son forfait est passé en 10 minutes, on a trouvé bizarre que pour 10 minutes on paye 17.80€,

le lundi on est allé voir la vendeuse, entre temps on a acheté une recharge de 10€ et quand on a voulu vérifier on s'est aperçu qu'on a en fait que 7.89€ de recharge c.t.d on a perdu 2.11€ en appelant la messagerie, notre rencontre avec la vendeuse était houleuse car on s'est aperçu que la communication pour l'étranger coûte 1.40€ au lieu de 0.35€ comme elle nous a dit la vendeuse et que la messagerie nous coûte 2.11€ à chaque recharge c'est normale par rapport à la elle c'est les tarifs donc on s'est de nouveau engagé avec la vendeuse car elle était malhonnête quand elle nous a reçu, donc j'ai rédigé ma lettre de résiliation, et comme elle a refusé de récupérer le téléphone je l'ai obligé de signer la lettre et de la tamponner avant de l'envoyer en recommandé avec avis de réception et c'était le 17/12/2012 après midi, après elle m'a dit d'attendre la facture pour payer des pénalités pour la résiliation.

le 11 janvier 2013, je me suis aperçue qu'ils ont fait un prélèvement de 249€ sur mon compte, et ils m'ont envoyé une facture que j'ai pas pu visionner car la ligne est coupée. ce matin à la première heure, lundi 14 janvier 2013, je suis allée demander une explication, la rencontrée était mouvementée, car on me demande d'attendre 72h pour recevoir la facture sur le net par email

ma question : que dois je faire pour récupérer mon argent?

est ce que j'étais dans le temps pour la résiliation de mon contrat?

dois je envoyer le mobile avant ou après avoir reçu la facture?

en attendant votre réponse je vous remercie de votre aide
bonne soiré

Par **Lag0**, le **14/01/2013** à **19:22**

Bonjour,

Il est probable que vous aviez un engagement avec votre forfait, engagement d'un an ou deux.
Vous ne pouvez résilier qu'en payant une pénalité, c'est à dire ce que vous auriez payé
durant votre période d'engagement.

Par **kadrou**, le **15/01/2013** à **18:50**

merci de m'avoir répondu rapidement, oui bien sure il y a un engagement de 24 mois, mais
je trouve que j'étais arnaqué sur le prix de l'unité car la vendeuse ne m'a pas tout dit et rien
n'est marqué sur le contrat,
j'ai renvoyé le mobile aujourd'hui reccomander avec avis de reception
j'ai l'intention de déposer plainte contre la vendeuse d'après vous est ce que je dois le faire?
parce que dans cette histoire je suis la perdente

Par **Lag0**, le **15/01/2013** à **18:53**

Déposer plainte ? Et pour quel motif ?
Une plainte suppose une infraction pénale...